

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFE**  
**ASNIÈRES-SUR-SEINE – samedi 6 janvier 2024**

---

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Lors de l'Assemblée Générale convoquée le 9 décembre 2023, ayant pour objet la modification des statuts et du règlement intérieur, le quorum nécessaire n'a pas été atteint (Le procès-verbal est disponible à l'adresse suivante : [http://echecs.asso.fr/Actus/3658/PV\\_AGE\\_FFE\\_9-12-2023.pdf](http://echecs.asso.fr/Actus/3658/PV_AGE_FFE_9-12-2023.pdf)).

En conséquence, les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur n'ont pu être votées et seront examinées et soumises au vote lors d'une seconde Assemblée Générale à laquelle je vous prie de bien vouloir assister. Elle est convoquée pour le samedi 6 janvier 2024 au Château d'Asnières (6 rue de l'Eglise – 92600 Asnières-sur-Seine) avec, conformément à nos statuts, le même ordre du jour :

- 13h00 : Vérification et enregistrement des pouvoirs jusqu'à 14h.
- 14h30 : début de l'assemblée générale.
  - Présentation et vote des nouveaux statuts de la F.F.E
  - Présentation et vote du nouveau règlement intérieur de la F.F.E (si adoption des statuts).

L'ensemble des documents soumis au vote est disponible sur le site internet de la Fédération à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=14701> ainsi que dans votre espace club. Le bon de pouvoir vous a été envoyé par courrier postal en date du 24 novembre 2023, joint à la convocation de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2023.

Dans l'attente de vous rencontrer ce 6 janvier 2024,  
je souhaite de bonnes fêtes de fin d'années et vous prie de bien vouloir recevoir mes plus sincères amitiés.

Bien à vous,

Éloi RELANGE  
Président de la Fédération Française des Échecs,

